

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2009**

Délibération
n° 2009.04. 38.B

**Acquisition de
composteurs
individuels : appel
d'offres ouvert**

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 Fléac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **27 avril 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS	Rapporteur : Monsieur DOLIMONT
----------------------------------	---------------------------------------

ACQUISITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS : APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la ComAGA a relancé son programme de compostage individuel en respectant les objectifs fixés par l'ADEME. Par délibération n° 111 du 23 mars 2007, le conseil communautaire avait approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de composteurs individuels et de bio-seaux afin d'équiper 8 000 foyers supplémentaires sur l'agglomération.

Ce marché arrive à son terme, il convient donc de relancer une nouvelle consultation pour l'acquisition de composteurs individuels et de bio-seaux.

Ce marché à bons de commande sera passé sans minimum ni maximum.

Le programme de compostage individuel est à mi-parcours, et il n'est pas possible de déterminer le nombre de foyers qu'il restera à équiper avant la fin du programme. Ainsi, afin de remédier à cette incertitude, il sera inclus dans la consultation des tranches de commandes dans le bordereau des prix.

L'estimation pour l'acquisition de ce matériel est de 270 000 € HT sur les quatre années du marché, reconductions incluses.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie - construction du 14 avril 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est fixée du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010,
- le marché pourra être renouvelé annuellement par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2158 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
07 mai 2009	07 mai 2009